

## AIDES AUX TRAVAUX

Pour en savoir plus et connaître votre éligibilité aux aides majorées de l'OPAH, **prenez contact avec l'équipe d'URBANIS mise à votre disposition !**

Urbanis, conseil en habitat, Urbanisme, réhabilitation, est l'opérateur missionné par Valenciennes Métropole. Une équipe de professionnel est mise à votre disposition pour étudier votre projet, vous conseiller, réaliser vos simulations financières et constituer vos demandes de financements.

L'équipe d'Urbanis vous accueille lors de permanences près de chez vous. Pour connaître les lieux et horaires de permanence, vous pouvez contacter :

- [www.valenciennes-metropole.fr](http://www.valenciennes-metropole.fr)
- **Urbanis** au 03 27 30 04 05  
ou [opahru.bbfl@urbanis.fr](mailto:opahru.bbfl@urbanis.fr)
- le service **Habitat de Valenciennes Métropole** au 03 27 096 349



**ATTENTION :**  
Vous êtes propriétaires occupants,  
munissez vous de votre dernier avis  
d'imposition !

## FORMULAIRES DE DÉCLARATION

Vous pouvez vous rendre directement en mairie, ou **télécharger** sur le site de votre commune ou de Valenciennes Métropole les formulaires suivants :

- **Déclaration de mise en location**
- **Autorisation de division d'un immeuble en logements**

Vous pouvez également contacter URBANIS pour plus de renseignements.



## OPAH-RU BLEUSE-BORNE / FAUBOURG DE LILLE

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

VALENCIENNES - ANZIN - BRUAY-SUR-L'ESCAUT



SEPTEMBRE 2019 - 2024

**AVEC VALENCIENNES METROPOLE,  
BÉNÉFICIEZ D'AIDES  
EXCEPTIONNELLES POUR  
AMÉLIORER VOTRE HABITAT**



L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain **Bleue Borne / Faubourg de Lille** est une intervention initiée par Valenciennes Métropole, en partenariat avec l'Etat, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), les communes de Valenciennes, Anzin, Bruay-sur-l'Escaut et Procvivis Nord.

## DES AIDES EXCEPTIONNELLES POUR AMÉLIORER VOTRE HABITAT

Ce dispositif incitatif vise à aider **les propriétaires occupants et bailleurs** à réaliser des travaux en proposant une assistance administrative, technique, financière et fiscale **gratuite**.

Il concerne les logements construits depuis plus de 15 ans, localisés dans le périmètre de l'OPAH-RU (voir carte ci-contre), pour les travaux :

- >> de réhabilitation complète
- >> d'adaptation au handicap ou à la dépendance
- >> d'économie d'énergie
- >> de ravalement des façades (uniquement dans certaines rues du périmètre)

**Bénéficiez de conseils personnalisés en matière :**

- >> d'amélioration thermique des logements
- >> d'aides et avantages fiscaux liés aux travaux

## UN ACCOMPAGNEMENT DES BAILLEURS DANS LEURS DEMARCHES

Une assistance gratuite est prévue pour conseiller les propriétaires :

- >> dans leurs **projets de travaux locatifs**
- >> dans leur obligation de **déclarer en mairie et sous 15 jours la mise en location d'un logement**
- >> dans leur obligation de **demander en mairie l'autorisation de diviser un immeuble**



### PROPRIÉTAIRE BAILLEUR :

**Son projet :** réhabilitation globale avec isolation thermique et mise en location en **loyer conventionné**

**Le budget travaux :** 88 000 euros TTC

**Subventions :** 53 500 euros (ANAH, Prime Habiter Mieux, Prime intermédiation locative, Valenciennes Métropole, Région **soit un taux de subventions global de 60 %**.)

Une déduction fiscale sur les revenus fonciers bruts est possible, allant de 15 à 85%.

### PROPRIÉTAIRE OCCUPANT :

**Son projet :** isolation thermique de la couverture et remplacement de la chaudière

**Le budget travaux :** 15 000 euros TTC

**Subventions :** 13.220 euros (ANAH, Valenciennes Métropole, Prime Habiter Mieux, Région, Département) **soit un taux de subventions global de 88%.**

Grâce au partenariat avec Procvivis Nord, un préfinancement des subventions ANAH et Valenciennes Métropole est possible, ainsi que la mobilisation d'un prêt à taux zéro pour le financement du reste-à-charge. Les aides des caisses de retraite, CARSAT notamment, sont mobilisées dans le cadre du dispositif.

### ATTENTION :

Les travaux ne doivent pas commencer avant accord des organismes et doivent être réalisés par des professionnels

## VALENCIENNES - ANZIN - BRUAY-SUR-L'ESCAUT

